

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3966

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Requalification des rues Yves Farge et Danielle Casanova - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Serres

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3966**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Givors

objet : **Requalification des rues Yves Farge et Danielle Casanova - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Une étude de cadrage urbain du centre-ville élargi de Givors réalisée par la Communauté urbaine de Lyon en février 2009 a proposé comme objectif d'amorcer le développement d'une centralité du quartier de la plaine Robinson et d'améliorer la desserte du lycée Casanova.

Les projets Givors "requalification de la rue Yves Farge" et "requalification de la rue Danielle Casanova" sont inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur de développement - développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement - adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité (C13).

La rue Yves Farge est l'accès principal au quartier de la plaine Robinson.

La rue Danielle Casanova est la voie d'accès au lycée technique Danielle Casanova situé également dans le quartier de la plaine Robinson.

Le profil actuel des rues Yves Farge et Danielle Casanova n'est aucunement adapté à l'ensemble des usages. La largeur de la chaussée ne permet pas la circulation sécurisée des vélos. La largeur des trottoirs et l'accessibilité des traversées rend difficile les cheminements des piétons, en particulier vers le lycée. Il convient donc de donner une meilleure lisibilité à chaque fonction.

Par ailleurs, la rue Yves Farge souffre de son image "datée" et dégradée, avec un profil très routier peu adapté aux modes doux. Il s'agit de la réaménager afin d'améliorer l'attractivité du secteur et de son cadre de vie, notamment vis-à-vis de l'habitat et du commerce.

La rue Danielle Casanova, quant à elle, assure la desserte du lycée Danielle Casanova, notamment celle des transports en commun, considérée comme dangereuse et mal conçue.

La requalification des rues Yves Farge et Danielle Casanova doit donc répondre aux objectifs suivants :

- rénover la chaussée et les trottoirs,
- apaiser les déplacements automobiles et sécuriser les déplacements modes doux,
- améliorer la desserte en transports en commun et sécuriser les accès du lycée,
- développer la qualité de l'espace public et améliorer le cadre de vie,
- accompagner la construction de nouveaux logements notamment une opération programmée par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- renforcer le dynamisme commercial.

La demande d'individualisation d'autorisation de programme correspond au financement des études préalables qui ont pour but la définition du programme de travaux et du périmètre de l'opération. Ces études pourront démontrer la nécessité d'acquisitions foncières notamment pour élargir le profil en travers de la rue et l'aménagement d'un parvis devant le lycée.

Les études préalables vont également permettre de réaliser un diagnostic sur l'assainissement. En fonction des conclusions de ce diagnostic, des travaux de restructuration du réseau seront peut-être nécessaires.

Chaque rue fait l'objet d'une ligne spécifique de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) avec 2 opérations identifiées :

- requalification de la rue Yves Farge,
- requalification de la rue Danielle Casanova.

Lors du démarrage des études, il a semblé intéressant de réunir les 2 opérations en une seule. Les usages sont communs et les rues sont dans la continuité l'une de l'autre. Un concepteur unique permet de garantir un aménagement cohérent des 2 voiries.

Une seule opération de travaux, pilotée par un maître d'œuvre unique, permet de mieux appréhender les interactions entre les 2 voiries et de minimiser les nuisances, notamment vis-à-vis du maintien des usages.

Enfin, le regroupement des marchés de travaux permettrait de réaliser des économies d'échelle.

Il est donc proposé de les regrouper.

Le coût de ces études préalables est estimé à 180 000 € TTC. A l'issue de ces études, un programme des travaux sera validé et permettra une évaluation précise du coût des études de conception. Une nouvelle demande d'individualisation d'autorisation de programme sera alors proposée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement et le lancement des opérations de requalification des rues Yves Farge et Danielle Casanova à Givors.

2° - Décide :

a) - de regrouper les 2 opérations de requalification des rues Yves Farge et Danielle Casanova,

b) - l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 180 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 90 000 € en 2013, 80 000 € en 2014 et 10 000 € en 2015 sur l'opération n° OP09O2862.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.